

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération  
n° 2009.10.117.B**

**Location de lignes et  
d'équipements pour la  
mise en réseau des  
sites de la ComAGA :  
appel d'offres ouvert**

**LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

<b>LOCATION DE LIGNES ET D'EQUIPEMENTS POUR LA MISE EN RESEAU DES SITES DE LA COMAGA : APPEL D'OFFRES OUVERT</b>
--

La communauté d'agglomération dispose de réseaux informatiques d'interconnexion de sites, pour faire transiter les données informatiques, les communications téléphoniques et partager à distance des logiciels et documents.

Ces liaisons s'appuient sur des contrats et marchés avec les opérateurs qui arrivent à échéance.

La présente consultation a pour but de remplacer et d'agrandir deux réseaux étendus utilisés par les services de la ComAGA.

Ces réseaux sont :

- Le réseau administratif qui relie le siège de la ComAGA à ses sites distants,
- Le réseau de lecture publique qui relie le cœur de réseau aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché à bons de commande ayant pour objet la location de lignes et d'équipements pour la mise en réseau des sites de la ComAGA, d'une durée d'un an à compter de la notification et reconductible 3 fois maximum.

Ces prestations s'inscriront dans la fourchette annuelle suivante :

Minimum : 30 000 € HT

Maximum : 130 000 € HT

La procédure à mettre en œuvre est celle de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 11 septembre 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense aux budgets principal et assainissement – article 6135.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>16 octobre 2009</b>	<b>16 octobre 2009</b>